

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme les députés sont tous du même avis, la Chambre consentirait-elle à ce que, du consentement unanime, vous indiquiez officiellement que la motion à l'étude sera présumée être adoptée à la fin du débat?

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), la remarque du ministre de l'Environnement (M. McMillan) et celle du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). La procédure permet à la Chambre d'accepter la suggestion du député de Winnipeg—Birds Hill, et le reste du débat se poursuivra dans cette optique. Le compte rendu indiquera que, à la fin du débat, la motion présentée par le Nouveau parti démocratique a reçu l'appui unanime de la Chambre. Est-ce bien la décision des députés?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les députés ont entendu la motion. Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le compte rendu en fera foi.

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons tous eu le privilège d'assister aujourd'hui à l'un des meilleurs débats qui aient été tenus à la Chambre depuis longtemps. Je suppose qu'il se poursuivra pendant le reste de la journée, à en juger d'après la liste des orateurs des différents partis. Comme nous allons nous arrêter pour le déjeuner d'ici quelques minutes, ne faudrait-il pas dire qu'il est 13 heures et reprendre le débat à 14 heures?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SANTÉ

LE GROUPE *ALBERTA COALITION ON ACID GAS*—LE TÉMOIGNAGE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, avant-hier, M^{me} Martha Kostuch, porte-parole de la *Alberta*

Article 21 du Règlement

Coalition on Acid Gas, a témoigné devant le comité spécial sur les pluies acides à propos des conséquences qu'ont sur la santé des Canadiens de l'Alberta et de la Saskatchewan les usines de gaz sulfureux, les raffineries de sables bitumineux et l'industrie des huiles lourdes. Elle nous a donné dans son témoignage l'exemple classique de la réalisation de bénéfices économiques aux dépens de la santé des gens, de leur propriété, du revenu agricole et ainsi de suite.

Le gouvernement canadien devrait réagir à cette situation, en commandant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) une étude indépendante sur l'ensemble des diagnostics médicaux posés dans le sud-ouest de l'Alberta, en invitant le ministre des Finances (M. Wilson) à permettre aux propriétaires d'usines de gaz sulfureux des déductions fiscales pour leurs immobilisations en matière de dépollution, afin d'en accélérer le rythme, et en offrant des subventions fédérales aux entreprises du secteur des sables bitumineux, des huiles lourdes et de tout autre secteur, en fait, qui auront pris des mesures d'ordre écologique, notamment pour réduire les émissions polluantes.

* * *

[Français]

LES SOCIÉTÉS

LA RÉDUCTION DU FARDEAU ADMINISTRATIF

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui en cette Chambre sensibiliser les entrepreneurs de ma circonscription à l'excellent travail entrepris par notre gouvernement en vue de réduire le fardeau administratif imposé aux entreprises canadiennes.

En effet, annoncées par le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)(M. Valcourt), ces mesures visent notamment à la réduction du chevauchement des enquêtes, à la centralisation des données, à la mise au point d'un contrat abrégé pour les fournisseurs du gouvernement, à la simplification des exigences en matière de déclarations d'impôt et à la réduction des formalités relatives aux importations.

Ces réalisations, monsieur le Président, ont été mises en oeuvre par l'établissement d'un plan d'action précis, la publication d'un premier rapport d'étape et la création d'un comité consultatif réunissant des représentants du secteur privé.

Ces initiatives, monsieur le Président, auront pour effet de faciliter la tâche à nos entrepreneurs et à leur permettre de participer à l'élaboration de solutions dans des domaines qui les touchent directement, pour ainsi améliorer leur croissance.